



**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A LAAYDUNE  
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE  
LE 26 RABII II 1437 (6 FEVRIER 2016)**

\*

**I- Les orientations stratégiques de la politique de l'Etat (Article 49 de la Constitution) :**

- le ministre de l'intérieur a présenté un exposé sur les mesures relatives à la stratégie de mise en œuvre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud ;
- le ministre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a présenté un exposé sur la vision stratégique de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique (2015-2030) en ce qui concerne le secteur de l'éducation nationale et la formation professionnelle.

**II- Le conseil a approuvé les projets de textes et accords internationaux suivants :**

❖ **PROJET DE LOI ORGANIQUE :**

- **Projet de loi organique n° 90-15** relative au Conseil de Régence.

❖ **PROJET DE LOI :**

- **Projet de loi n° 95-15** modifiant et complétant la loi n° 013-71 du 12 kâada 1391 (30 décembre 1971) instituant un régime de pensions militaires.

❖ **PROJETS DE DECRETS :**

1. **Projet de décret n° 2-15-712** fixant le dispositif de protection des systèmes d'information sensibles des infrastructures d'importance vitale.
2. **Projet de décret n° 2-15-962** relatif à l'indemnité d'expédition au profit de certains militaires.

❖ **ACCORDS INTERNATIONAUX :**

**Accords multilatéraux (4)**

- 1) **Protocole** portant amendement de l'accord de Marrakech instituant l'organisation mondiale du commerce (OMC) adopté à Genève le 27 novembre 2014.  
- **Projet de loi n° 69-15** portant approbation du protocole mentionné ci-dessus.
- 2) **Statut** de l'Organisation pour le développement de la femme dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, adopté par le conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence Islamique dans sa 37ème session tenue à Douchanbé (Tadjikistan) du 18 au 20 mai 2010.  
- **Projet de loi n° 84-15** portant approbation du statut mentionné ci-dessus.

3) **Convention n° 143** sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, dénommée convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, adoptée par la conférence générale de l'organisation internationale du travail dans sa soixantième session tenue à Genève le 24 juin 1975.

- *Projet de loi n° 01-16* portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

4) **Statut** de la Cour islamique de justice, adopté par le 5<sup>ème</sup> sommet islamique tenu au Koweït du 26 au 29 jourmada I 1407 (26 au 29 janvier 1987).

- *Projet de loi n° 92-15* portant approbation du statut mentionné ci-dessus.

#### **Accords bilatéraux (6)**

5) **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, faite à Rabat le 14 avril 2015.

- *Projet de loi n° 72-15* portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

6) **Accord** entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds international de développement agricole relatif à l'établissement d'un bureau de pays, fait à Rome le 8 mai 2015.

- *Projet de loi n° 75-15* portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

7) **Convention** de sécurité sociale entre le Royaume du Maroc et la République Tunisienne, faite à Tunis le 5 moharrem 1437 (19 octobre 2015).

- *Projet de loi n° 85-15* portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

8) **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Conseil des ministres de la République d'Albanie, faite à Rabat le 5 octobre 2015.

- *Projet de loi n° 82-15* portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

9) **Avenant à l'accord** entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la Communauté Française de Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles) sur le statut juridique des établissements scolaires belges à programme d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Maroc, fait à Rabat le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

- *Projet de loi n° 81-15* portant approbation de l'Avenant à l'accord mentionné ci-dessus.

10) **Accord** « Millennium challenge compact » conclu le 18 safar 1437 (30 novembre 2015) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium challenge corporation et ses annexes.

- *Projet de loi n° 05-16* portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

### **III. Nominations :**

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution et sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative des ministres concernés, ont été nommés certains responsables aux fonctions supérieures.